



Centre international d'études pédagogiques

1, avenue Léon-Journault
92318 Sèvres Cedex
Tél. : 33 (0)1 45 07 60 16 - Fax : 33 (0)1 45 07 60 31
Site Internet : www.ciep.fr

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION n°12 07
du 19 avril 2012**

PERSONNE PUBLIQUE :

Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault

92318 Sèvres Cedex

Etablissement public national à caractère administratif régi par les articles R314-51 et suivants du code de l'éducation, placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.

OBJET DU MARCHE :

Aménagement de la salle de conférences du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) de Sèvres : Fourniture et pose d'équipement audiovisuel et de mobilier

Code CPV :

32321200-1 : équipement audiovisuel

39153000-9 : mobilier de salle de conférences

VISITE PREALABLE DU SITE DU CIEP : La visite du site du CIEP est obligatoire pour soumissionner. Les dates de visite possibles (au choix du candidat) sont les suivantes :

- Mercredi 25 avril 2012 à 10 heures
- Mercredi 02 mai 2012 à 10 heures
- Mercredi 09 mai 2012 à 10 heures
- Mercredi 16 mai 2012 à 10 heures
- Mercredi 23 mai 2012 à 10 heures

Pour arrêter une date de visite, les candidats devront prendre contact avec M. Dominique Le Goff, Responsable du Service intérieur, legoff@ciep.fr ou avec Mme Caroline Floréan, Responsable du Service accueil et restauration, florean@ciep.fr

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES AU CIEP DE SEVRES :

Le 30 mai 2012 à 12 heures

Rappel à l'attention des candidats :

Les candidatures et les offres peuvent être communiquées **soit** sous format papier **soit** par voie électronique.

1) Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

a) Identité du pouvoir adjudicateur, objet et forme de la consultation

La présente consultation est organisée par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) dont les coordonnées figurent en page de garde du présent document.

b) Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Monsieur le Secrétaire Général, représentant du Pouvoir Adjudicateur, Jacques MARTINAT.

c) Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire

Madame l'Agent comptable du CIEP
Marie-Emmanuelle BOURDENX
1, avenue Léon Journault
92318 Sèvres Cedex
Tél : 01 45 07 60 23
Courriel : bourdenx@ciep.fr

2) Objet du marché

Aménagement de la salle de conférences du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) de Sèvres : Fourniture et pose d'équipement audiovisuel et de mobilier.

Lieu d'exécution/de livraison de la prestation :

Siège du CIEP au 1, avenue Léon-Journault – 92318 Sèvres Cedex (département des Hauts-de-Seine) – France.

Code NUTS FR.

3) Description succincte du marché

Le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) de Sèvres procède à l'aménagement de sa salle de conférences (travaux, fourniture et pose d'équipement audiovisuel et de mobilier). Les locaux sont situés au rez de chaussée de l'établissement.

Le bâtiment est un établissement recevant du public de 2^{ème} catégorie de type R, avec des activités de type N (effectif 820 personnes). L'effectif total simultanément admis dans la salle de conférences est inférieur à 200 personnes.

Les travaux seront réalisés en milieu occupé sur une période de 15 semaines (période de préparation de chantier comprise) au cours du second semestre 2012 (date prévisionnelle de début des travaux : 02 juillet 2012).

4) Forme du marché

Le marché est composé de deux lots :

- **Lot n°1 : Equipement audiovisuel**
- **Lot n°2 : Fauteuils**

Les candidats peuvent soumissionner pour un lot ou pour les deux lots. Le marché sera conclu soit avec une entreprise individuelle soit avec un groupement d'entreprises.

*** Variantes :**

Les variantes sont autorisées.

*** Prestations supplémentaires/alternatives :**

Le lot n° 1 comprend la prestation supplémentaire/alternative suivante :

*** option n°1 :** Matériel supplémentaire

La prestation supplémentaire/alternative concernant le lot n°1 (option n°1) devra obligatoirement être chiffrée, dans l'acte d'engagement et dans le DPGF, par les candidats répondant à la consultation.

Le lot n° 2 comprend les prestations supplémentaires/alternatives suivantes :

*** option n°1 :** Appui Bras

*** option n°2 :** Revêtement

Les prestations supplémentaires/alternatives concernant le lot n°2 (options n°1 et n°2) devront obligatoirement être chiffrées, dans l'acte d'engagement et dans le DPGF, par les candidats répondant à la consultation.

5) Délai d'exécution du marché

La durée d'exécution du marché est de 15 semaines (période de préparation de chantier comprise) à compter de sa date de notification.

6) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Financement sur la section investissement du budget du CIEP, paiement par virement administratif sous 30 jours. Aucune garantie ni cautionnement exigé.

7) Procédure

Procédure d'appel d'offres ouvert selon les articles 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le CIEP n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8) Conditions de participation

a) Examen des candidatures :

En application de l'article 52 du code des marchés publics, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats qui ne saurait être supérieur à cinq (5) jours francs.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article à 45 du code des marchés publics, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45 du code des marchés publics, sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, ou qui ne présentent pas des garanties techniques (capacités professionnelles et techniques démontrées si nécessaire par des qualifications ou par des références/expériences de travaux d'ampleur similaire) et financières suffisantes ne sont pas admises.

b) Situation juridique :

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques C1 et C2)

c) Capacité économique et financière :

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques D1 et D2)

d) Référence professionnelle et capacité technique :

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubrique G)

Pour mémoire : Avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile professionnelle.

9) Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

1) valeur technique de l'offre (50 points) : la valeur technique de l'offre est appréciée sur la base du mémoire technique remis par le candidat

2) Prix (50 points) : le prix est apprécié à partir de l'analyse du DPGF et sa cohérence avec le dossier de consultation (DCE)

Le jugement est effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics. En cas d'égalité c'est l'ordre des critères qui départage les candidats. Des précisions peuvent être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (prix unitaires).

10) Contenu du dossier de la consultation des entreprises (DCE)

RAPPEL : Conditions d'obtention des documents contractuels :

Les documents peuvent être téléchargés directement sur le site <http://www.achatpublic.com> ou sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/marchepublic/>

RAPPEL : Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE) :

- Le présent règlement de la consultation n°12 07
- le billet de visite du marché n°12 07
- L'acte d'engagement n°12 07 (formulaire DC3)
- le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) – LOT n°1 et LOT n°2 -
- Le cahier des clauses administratives particulières du marché (CCAP n°12 07)
- le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- le cahier des clauses techniques particulières
- les planches graphiques (plan 00 à plan 11)
- le plan général de coordination SPS
- le rapport initial du contrôleur technique

- Le formulaire DC1 – Lettre de candidature-habilitation du mandataire par ses co-traitants (ex. DC 4)
- Le formulaire DC2 – Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (ex. DC5)
- Le formulaire DC4 - Acte spécial d'agrément d'un sous-traitant (ex. DC13)
- Le formulaire NOTI 1 - Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (ex. DC6)
- Le formulaire NOTI 2 - Etat annuel des certificats reçus (ex. DC7)

11) Modalités de remise par les candidats des candidatures et des offres – Respect par les candidats des délais de remise au CIEP des candidatures et des offres

Les candidats ont la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

RAPPEL IMPORTANT A L'ATTENTION DES CANDIDATS :

Il est de la responsabilité des candidats de s'assurer que leur(s) offre(s) parvient (parviennent) bien dans les délais requis entre les mains des personnes du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP (cf. Date et heure limite de réception des offres indiquées en page de garde du présent règlement de consultation).

En cas d'envoi postal ou par transporteur privé, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils sont astreints à une obligation de moyens et non pas de résultat.

Par conséquent, toute remise de leur(s) offre(s) hors délai du fait d'un manquement du transporteur (La Poste ou tout autre transporteur qu'ils auraient choisi) ne pourra pas être invoquée par les candidats soumissionnant au marché.

L'offre remise (les offres remises) après la date et heure indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation, ainsi que celle(s) parvenue(s) non fermée(s), sera (seront) en tout état de cause jugée(s) non recevable(s) par le Pouvoir Adjudicateur.

En cas d'absence ou d'indisponibilité des personnes du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP, il est admis que l'offre (les offres) puisse(nt) être délivrée(s) à l'Accueil du CIEP, à la même adresse que celle du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP.

11.1 - Candidature et offre sur papier

Si les candidats optent pour l'envoi sous format papier, **ils remettront leur(s) offre(s) sous forme papier, en une seule enveloppe qui portera impérativement les mentions suivantes :**

« Marché n°12 07 - Aménagement de la salle de conférences du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) de Sèvres : Fourniture et pose d'équipement audiovisuel et de mobilier – LOT (S) n°- NE PAS OUVRIR - Nom et adresse du candidat »

Le(s) pli(s) sera (seront) envoyé(s) en recommandé avec avis de réception, ou remis contre récépissé, à l'adresse suivante :

**Centre international d'études pédagogiques (CIEP)
Bureau des marchés publics (Service Financier)
A l'attention de Mme Evelyne GUERN
1, avenue Léon Journault
92318 Sèvres Cedex – France**

11.2 - Candidature et offre dématérialisées

11.2.1 - Conditions d'envoi des offres

Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leurs plis sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par le décret n°2008-1334 du 17 décembre 2008, pris en application du 1° et du 2° de l'article 56 du code des marchés publics relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Ainsi, les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat.

Pour répondre à la présente consultation, les certificats de signature électronique acceptés sont d'une qualité de sécurité de niveau 2 minimum. Il est recommandé d'avoir recours aux certificats référencés par le ministère des finances (liste consultable sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante :

Typologie des fichiers	Extensions correspondantes
le format PDF (mode non révisable)	.pdf
le format texte universel (mode révisable)	.rtf
le format bureautique ouvert ODF (mode révisable format ouvert, normalisé ISO)	.odt pour les textes .ods pour les feuilles de calcul .odp pour les présentations de diaporama .odg pour les dessins et graphiques
le format bureautique propriétaire de Microsoft (mode révisable)	.doc ou .docx pour les textes .xls ou .xlsx pour les feuilles de calcul .ppt ou .pptx pour les présentations de diaporama
les formats images JPEG, PNG ou TIFF/EP pour les photographies, pour les images	.jpg / .png / .tif
les formats audio MP3 (format compressé - qualité ordinaire) ou WAV	.mp3 / .wav

(format non compressé - haute qualité) pour les fichiers sonores	
• Le format vidéo MPEG-4	.mp4

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soient pas trop volumineuses.

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

N.B. : Les versions de correctif peuvent évoluer en fonction des besoins du CIEP.

11.2.2 La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :

www.achatspublics.com

Numéro de référence du marché 12 07

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site <http://www.achatpublic.com/SDME/manuels>. Les documents mis à disposition se composent du manuel d'utilisation, des conditions générales d'utilisation et des pré-requis techniques. Ces documents décrivant l'utilisation de la salle des marchés d'Achatpublic.com font partie intégrante du règlement de la consultation.

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :

Le 30 MAI 2012 à 12 HEURES

Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

12 - Copie de sauvegarde

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur **support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».**

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un virus informatique est détecté par le Pouvoir Adjudicateur donnent lieu à ouverture de la copie de sauvegarde.

13- Contenu du dossier d'offre

Les candidats retenus doivent présenter une offre répondant aux prescriptions des pièces du DCE. Les variantes éventuelles, qui ne sont pas acceptées sans l'offre de base, sont remises dans le même envoi que l'offre de base.

Le dossier d'offre contient en une enveloppe :

- Le DC 1
- Le NOTI 1 - Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (ex. DC6)
- Le DC 2 (si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet)
- Le Billet de Visite – Marché n°12 07 – signé
- L'acte d'engagement n°12 07 : à compléter, dater et signer par le représentant qualifié du candidat (*A NOTER : pour les sociétés exonérées de TVA, les prix HT et TTC indiqués dans l'acte d'engagement doivent être identiques*). Les candidats devront utiliseront l'imprimé du dossier de consultation à l'exclusion de tout autre
- Un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne
- Le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) du lot/des lots sur lequel(lesquels) le candidat soumissionne. Ce document sera complété, daté et signé par le représentant qualifié du candidat
- Le CCAP n°12 07 signé
- le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux signé
- Le CCTP signé

- Un mémoire technique justificatif de la teneur de l'offre. Ce mémoire technique, signé, comprendra pour le LOT n° 1 – Equipement audiovisuel :

- Les dispositions techniques et organisationnelles que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations
- Un descriptif de la solution proposée pour répondre à la demande du maître d'ouvrage
- Les documentations techniques complètes avec photos, caractéristiques de l'ensemble des matériels
- Tout document permettant d'apprécier les qualités des matériels proposés, notamment leur compatibilité avec les matériels existants et les évolutions possibles des matériels neufs.
- Le type et la nature des câbles
- La durée de garantie des matériels et les modalités des interventions liées à cette garantie
- Les modalités de la garantie sur site

- Un mémoire technique justificatif de la teneur de l'offre. Ce mémoire technique, signé, comprendra pour le LOT n° 2 – Fauteuils :

- les dispositions techniques et organisationnelles que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations
- Les documentations techniques complètes avec photos et caractéristiques des fauteuils
- Tout document permettant d'apprécier les qualités techniques et esthétiques des matériels proposés
- Un schéma d'implantation des fauteuils (suivant le principe d'implantation du plan architecte), pour vérification de leur encombrement (un fichier dwg sera fourni aux candidats à leur demande). Le candidat proposera éventuellement, en variante, une configuration permettant un nombre supérieur de fauteuils.
- La durée de garantie des matériels
- Le détail des délais de fabrication (mois d'août 2012 à inclure dans ce délai) et délai de pose.

- Les planches graphiques (plan 00 à plan 11) signées
 - le Plan Général de Coordination SPS signé
 - Le rapport initial du contrôleur technique signé
- Une présentation libre du candidat, de références/expériences de travaux équivalents (étendue et montant des marchés, période d'exécution, destinataire public ou privé).

A ces documents, pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par les candidats.

Toute offre qui ne respecte pas intégralement ces dispositions sera rejetée.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre sont rédigés en français (ou traduits s'ils émanent d'une autorité étrangère). Les prix sont libellés en euros.

Les candidats peuvent recourir à des sous-traitants, déclarés par un acte spécial de sous-traitance (formulaire DC 4 – ex. DC13). Ces derniers doivent remplir les mêmes conditions que les candidats.

Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira en outre les documents suivants :

Le NOTI 2 : Etat annuel des certificats reçus (ex. DC7) OU les attestations et certificats émanant d'organismes ou d'administrations prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un **délai maximum de 10 jours** à compter de la demande du CIEP les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

14-Modifications de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

15- Procédures de recours

a) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
2-4, boulevard de l'hautil - BP 30322 - F-95027 Cergy-Pontoise Cedex
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr.
Tél. : 0130173400 / Fax : 0130173459
Adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

b) Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffé du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
2-4, boulevard de l'hautil - BP 30322 - F-95027 Cergy-Pontoise Cedex
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr.
Tél. : 0130173400 / Fax : 0130173459
Adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

c) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel dès la publication de la procédure et au plus tard 16 jours après la date de notification de rejet de la candidature ou de l'offre.
- Référé contractuel après la date de signature du contrat, selon article L551-1 et suivant du code de justice administrative (voir sur Legifrance.gouv.fr).
- Recours sous 2 mois après l'avis d'attribution du marché (L521-1 et R421-1 du code de justice administrative).

16-Renseignements complémentaires

Renseignements d'ordre administratif et financier :	Renseignements d'ordre technique :
Evelyne Guern – responsable du service financier marchespublics@ciep.fr guern@ciep.fr Tél. 01 45 07 60 22/Fax 01 45 07 60 31.	* Maîtrise d'œuvre : Annette GELLY – Chritophe PETIT – Architectes DPLG Madame Annette GELLY, Architecte DPLG gelly-petit@wanadoo.fr * CIEP de Sèvres Monsieur Dominique Le Goff, Chef du service intérieur legoff@ciep.fr Madame Caroline Floréan, Responsable du Service accueil et restauration floreat@ciep.fr